

## BAREME TRANSACTION VENTES

Applicable à partir du  
01/01/2018

<b>HONORAIRES CHARGE ACQUEREURS</b>		<b>HONORAIRES TTC calculés en % du net vendeur</b>
<b>Concerne les MANDATS DE VENTE MANDATS DE RECHERCHE et MANDATS DE NEGOCIATION</b>		
<b>TRANCHE DE PRIX VENTE NET VENDEUR</b>		
<b>Inférieur à</b>	<b>55 900 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>De</b>	<b>56 000 € à 99 000 €</b>	<b>9 %</b>
<b>De</b>	<b>100 000 € à 149 000 €</b>	<b>8 %</b>
<b>De</b>	<b>150 000 € à 199 000 €</b>	<b>7 %</b>
<b>De</b>	<b>200 000 € à 249 000 €</b>	<b>6.50 %</b>
<b>De</b>	<b>250 000 € à 299 000 €</b>	<b>6 %</b>
<b>Au-delà de</b>	<b>300 000 €</b>	<b>5 %</b>

**Ces honoraires comprennent les services suivants  
détaillés en annexe**

## ANNEXE AU BAREME TRANSACTION VENTES Applicable au 01/01/2018

### SERVICES COMPRIS DANS LES HONORAIRES

- Visite de découverte du bien (mesurage et caractéristiques techniques)
- Préparation et présentation de l'Analyse Comparative de Marché Century 21
- Réalisation du guide de commercialisation Century 21 et du plan de promotion
- Collecte des documents nécessaires à la constitution du dossier de mandat
- Rédaction et signature du mandat de vente
- Reportage photos de qualité professionnelle
- Retouche de la photo principale
- Rédaction du texte d'annonce
- Réalisation du site dédié
- Réalisation du film de présentation du bien
- Mise en ligne de l'annonce sur internet (liste des sites sur demande)
- Mise en place de l'annonce en vitrine
- Insertion dans le journal agence
- Travail de relance des acquéreurs inscrits à l'agence
- Réception des demandes de visites
- Accompagnement lors des visites
- Rédaction et transmission des compte rendus de visite
- Réalisation de rendez-vous intermédiaires pour récapituler les actions et leur efficacité
- Valorisation des informations sur le bien et présentation des éléments techniques et des diagnostics
- Recueil des offres d'achat
- Collecte des informations des candidats acquéreurs
- Préparation des dossiers de compromis de vente
- Rédaction du compromis de vente dans les locaux de l'agence
- Perception du dépôt de garantie (agence séquestre)
- Transmission du dossier complet au notaire
- Suivi du dossier jusqu'à la levée des conditions suspensives et de l'accord de prêt
- Revisite avant signature
- Relevés des compteurs
- Présence à la signature de l'acte chez le notaire
- Crémaillère pour présenter aux acquéreurs leur quartier et leurs voisins

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle sont située l'agence et les biens proposés à la location :

- Zone « très tendue »    
  Zone « tendue »    
  Zone « non tendue »

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERTS
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

**PLAFONNEMENT DES HONORAIRES CI-DESSUS** : afin d'éviter que la nouvelle loi ne conduise à une augmentation de ses tarifs, Century 21 Espace de l'Isac plafonne ses honoraires selon le barème précédent, à savoir pour la globalité de la prestation du bailleur et du locataire : (les taux sont applicables sur le montant du loyer annuel hors charges)

**Loyer < 450 €** .....14% TTC du loyer annuel (répartis par moitié entre bailleur et locataire)  
**Loyer entre 451 € et 700 €**.....13% TTC du loyer annuel (répartis par moitié entre bailleur et locataire)  
**Loyer entre 701 € et 999 €**.....12% TTC du loyer annuel (répartis par moitié entre bailleur et locataire)  
**Loyer < 1000 €**.....11% TTC du loyer annuel (répartis par moitié entre bailleur et locataire)

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (à charge du bailleur)

6% HT du montant du loyer mensuel hors charge, plus TVA à 20 % de 1.4% soit **7.2 % TTC**

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème au 1/01/2016**